



AIDE AGEFIPH CRÉATION/REPRISE D'ACTIVITÉ

Crédits photos : BGE Réseau - Version Juin 2017

PUBLIC

Personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi et qui ont pour projet de créer/reprendre une entreprise.

OBJECTIF

Conseiller et aider le créateur/repreneur à monter et réussir son projet

VOTRE CONSEILLER BGE VOUS ACCOMPAGNE

- Apprécier l'opportunité de la création (diagnostic)
- Evaluer la viabilité et les conditions de faisabilité de votre projet (étude de marché, prévisions économiques et financières...)
- Préparer sa réalisation en tenant compte du handicap
- Constituer le dossier de demande d'aide financière de l'Agefiph de 5000 euros pour le démarrage de l'activité (après validation des critères d'éligibilité)
- Après la création : conseils personnalisés pour l'appui au démarrage (obtenir les financements, s'organiser, trouver des clients), appui au développement de l'entreprise (coaching commercial, gestion...)

DÉROULEMENT

- Entretiens individuels avant et après la création avec un consultant de BGE
- A l'issue de l'étude de viabilité :
 - ▶ Dépôt de la demande d'aide auprès de l'AGEFIPH avant le démarrage
 - ▶ Ou réorientation vers le prescripteur, le cas échéant
- Après la création, un suivi du chef d'entreprise d'une durée maximum de 3 ans.

MODALITÉS

- Un suivi personnalisé par votre conseiller référent, expérimenté et spécialisé en création d'entreprise
- Des outils spécifiques BGE (BGE Pro[®], outil collaboratif en ligne d'élaboration de business plan), BGE Web...
- Un appui à la réalisation des demandes de financements (Agefiph, banque, aides...)

ACCÈS - PRISE EN CHARGE

- Orientation et prescription par votre conseiller PÔLE EMPLOI, CAP EMPLOI ou MISSION LOCALE.

Cette prestation répond à un cahier des charges. Elle est financée par l'AGEFIPH.

BGE CRÉE ET DÉVELOPPE DES JEUNES ENTREPRISES

• Chaque année en France avec BGE :



18 000
ENTREPRISES CRÉÉES
CHAQUE ANNÉE



30 000
NOUVEAUX EMPLOIS
GÉNÉRÉS



28 000
ENTREPRISES
APPUYÉES DANS LEUR
DÉVELOPPEMENT

BGE PRÈS DE CHEZ VOUS, NOUS CONTACTER :

BGE Ariège
05 61 69 06 40
bge09@creer.fr

BGE Aveyron
05 65 73 11 01
bge12@creer.fr

BGE Cantal
04 71 43 32 01
bge15@creer.fr

BGE Dordogne
05 56 87 23 75
bge24@creer.fr

BGE Haute-Garonne
05 61 61 45 00
bge31@creer.fr

BGE Gironde
05 56 87 23 75
bge33@creer.fr

BGE Lot
05 65 21 93 50
bge46@creer.fr

BGE Lot-et-Garonne
05 53 66 20 50
bge47@creer.fr

BGE Tarn
05 63 47 17 31
bge81@creer.fr

BGE Montpellier
04 67 58 48 45
bge.montpellier@orange.fr

BGE Tarn-et-Garonne
05 63 21 01 09
bge82@creer.fr

Tous nos lieux d'accueil sur :

www.creer.fr